



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 18 DECEMBRE 2025 (AFFICHAGE)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre 2025, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

11 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER.

1 membre absent excusé : Samuel JUBAN

2 membres absents : Alexandre CORNU, Éric RAMBAUD

Secrétaire de séance : Florence BLANCHARD

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Reversement des frais de scolarité à la commune de Chazelles-sur-Lyon (année scolaire 2025-2026)
- Adhésion aux conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire portées par le CDG69 pour la prévoyance et la santé des agents
- Adhésion à une convention avec le CGD69 pour une mission d'archivage
- Concessions de terrain dans le cimetière communal et columbarium – tarifs 2026
- Vœu de soutien aux missions locales
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 27 novembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 approuvé.

Délibération n° 2025-12-01 : reversement des frais de scolarité à la commune de Chazelles-sur-Lyon (année scolaire 2025-2026)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser à la commune de Chazelles-sur-Lyon les frais de scolarité des élèves domiciliés à Grézieu inscrits dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Chazelles-sur-Lyon.

Les frais de scolarité s'élèvent à 1 286 € pour 6 élèves grézollaires.

Délibération n° 2025-12-02 : adhésion aux conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire portées par le CDG 69 pour la prévoyance et la santé des agents

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7 euros brut mensuel par agent). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité,
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 euros brut mensuel). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a procédé au lancement d'un appel public à concurrence et a sélectionné :

- Pour le risque **prévoyance**, l'organisme d'assurance **ALLIANZ** Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM,
- Pour le risque **santé**, l'organisme d'assurance **Mutuelle Nationale Territoriale**.

Les garanties prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après avis favorable du Comité Social Territorial, le conseil municipal approuve la convention d'adhésion en prévoyance et santé, décide d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG69, fixe la participation financière de la commune à 13 € par agent et par mois pour le risque « prévoyance », et à 20 € par agent et par mois pour le risque « santé »

Il approuve le taux de cotisation proposé aux agents fixé à 2.05 % pour le régime de base prévoyance et le paiement au cdg69 d'une participation annuelle de 200 euros relative aux frais de gestion.

Délibération n° 2025-12-03 : adhésion avec le CDG69 pour une mission d'archivage

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le CDG69 pour poursuivre la mission d'archivage réalisée cette année. Le CDG69 prévoit une journée d'archivage par an, soit 315 € par journée d'intervention.

Délibération n° 2025-12-04 : concessions de terrain dans le cimetière communal et columbarium – tarifs 2026

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs 2025 :

- 168 € concession simple (30 ans)
- 336 € concession double (30 ans)
- 84 € concession simple (15 ans)
- 168 € concession double (15 ans)

Columbarium 15 ans : 416 €
30 ans : 676 €

L'intégralité de la recette sera imputée sur le budget communal puisque le budget CCAS sera dissous au 31/12/2025.

Un service « social » sera créé au budget pour tracer les écritures budgétaires afférentes au CCAS.

Délibération n° 2025-12-05 : vœu pour la défense des missions locales et de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2026

Régis Chambe, Président de la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais sollicite les communes afin qu'elles apportent leur soutien pour la défense des missions locales et l'accompagnement des jeunes dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026.

Considérant que le PLF 2026 prévoit une série de coupes budgétaires dont les effets cumulatifs seraient dévastateurs pour toute une génération de jeunes, le Conseil Municipal émet le vœu suivant :

- Réaffirmer l'absolue nécessité de maintenir des moyens financiers pérennes et adaptés pour garantir un accompagnement de qualité aux jeunes, en particulier les plus fragiles
- Demander au Gouvernement et aux parlementaires de réévaluer en profondeur les moyens accordés aux Missions Locales et plus largement, aux dispositifs d'insertion et d'accompagnement des jeunes dans le cadre du PLF 2026
- Alerter sur les conséquences sociales, territoriales et économiques qu'entraîneraient les réductions budgétaires prévues
- Appeler à une concertation nationale

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Yannis HODOUL :

- Eclairage public : le remplacement des luminaires dans le cadre de la démarche performancielle (éclairage en Led) est en cours (80 à 90% du travail a été réalisé). Les travaux devraient être terminés en janvier prochain.
- Voirie CCMDL : travaux prévus en 2026 lotissement soleil levant (perméabilisation des trottoirs). Un chiffrage sera réalisé pour l'encrage du plateau devant l'ex bâtiment Agri Plévy et l'espace Gaboudin, rue des sœurs, pour maintenir la chaussée en état avant travaux ultérieurs. L'enveloppe voirie s'élève à environ 35 000 €.

Ludovic CHARVOLIN :

- Salle des aînés : les membres du club Soleil du Soir ont réintégré les lieux cet après-midi.

Didier BLANCHARD :

- Conseil communautaire : il a eu lieu à Grézieu mardi.
Le tarif de la redevance ordures ménagères a été fixé pour 2026 à 88 € par personne (+ 2 €).
UVE (unité de valorisation énergétique) : la CCMDL adhèrera au SYDEMER. L'UVE sera implantée dans la Loire mais on ne connaît pas l'emplacement à ce jour.
A partir du 1/01/2027, la compétence traitement des déchets sera transférée au SYDEMER.

Véronique BLANCHARD :

- Vœux du maire : samedi 17 janvier à 10h30. Il y aura également l'accueil des nouveaux arrivants.

Séance levée à 22h40

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 29 janvier 2026 à 20h30

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 29 janvier 2026.

Prochaine réunion maire adjoints jeudi 15 janvier 2026

(secrétaire de séance Sandra Berthollet)

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Florence BLANCHARD

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Florence Blanchard, the secretary of the meeting.